

République Islamique de Mauritanie

Ministère des Affaires Economiques et du Développement Durable



Note Annuelle Sectorielle sur la Mise en Œuvre du Second Plan d'Action de la SCAPP

NASMO 2021-2022

**Chantier n° 4 : Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la
formation professionnelle**

Version finale

19 Septembre 2023

TABLE DES MATIERES

Abréviations, acronymes et sigles	3
RESUME ANALYTIQUE	5
I. INTRODUCTION	8
II. PRINCIPALES REALISATIONS AU NIVEAU DU CHANTIER EN 2021-2022.....	10
II.1 Intervention : Garantir à tous une éducation de base, d’au moins 9 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité.	10
II.2 Intervention : Développer l’accès et la qualité du second cycle du secondaire.....	14
II.3 Intervention : Améliorer l’accès, la qualité et la pertinence de l’enseignement supérieur	15
II.4 Intervention : Développer la formation technique et professionnelle	18
II.5 Intervention : Promouvoir l’enseignement originel et la lutte contre l’analphabétisme.....	21
II.6 Intervention : Améliorer la gouvernance du secteur éducatif.....	23
III. DEGRE DE REALISATION AU NIVEAU DU CHANTIER EN 2021-2022	24
IV. NIVEAU D’ATTEINTE DES OBJECTIFS DU CHANTIER	29
V. FINANCEMENT DU CHANTIER	30
VI. PERSPECTIVES DU CHANTIER	33
VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	37
VIII. ANNEXES.....	39
VIII.1 Liste des membres du CDS	39
VIII.2 Liste des documents consultés.....	39
VIII.3 Liste des personnes rencontrées	40
Figure 1 : Exécution BCI SCAPP 2021 Chantier Education.....	31
Figure 2 : Exécution BCI SACPP 2022 Chantier Education.....	32
Figure 3 : Programmation BCI SCAPP 2023.....	33
Figure 4 : Programmation SCAPP 2023	36

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

AMAG-ES	Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité pour l'Enseignement Supérieur
ANSADE	Agence nationale des statistiques et d'analyse démographique et économique
BAD	Banque Africaine de Développement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BEPC	Brevet d'Etude du Premier Cycle
BET	Brevet d'Enseignement Technique
BT	Brevet de Technicien
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAQU	Cellules d'Assurance Qualité
CAP	Certificat d'Aptitudes Professionnelle
CC	Certificat de Compétence
CDC	Centres de Développement des Compétences
CDS	Comités de développement sectoriel (CDS)
CPE	Coordination des Projets Emploi
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSET	Centre Supérieur d'Enseignement Technique
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
DMR	Département ministériel responsable du projet
DTS	Dépenses Totales de Santé
ENI	Ecole Normale des Instituteurs
ERAM	Enquête de Référence sur l'Analphabétisme en Mauritanie
FMI	Fonds Monétaire International
FTP	Formation Technique et Professionnelle
HCE	Haut Conseil de l'Education
HCRSI	Haut Conseil de la Recherche Scientifique et d'Innovation
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale pour le Développement (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
IDH	Indice de Développement Humain
IMROP	Institut Mauritanien de Recherche Océanique et des Pêches
INAP-FTP	Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle
IPGEI	Institut de Préparation aux Grandes Ecoles d'Ingénieurs
IPN	Institut Pédagogique National
ISCAE	Institut Supérieur de Comptabilité et de l'Administration des Entreprises
ISSM	Institut Supérieur des Sciences de la Mer
IUP	Institut Universitaire Professionnel
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finance
MAECME	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur
MAEDD	Ministère des Affaires Economiques et du Développement Durable
MAIEO	Ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement Originel
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MDF	Modalités de financement
MDS	Ministère de la Santé
MEC	Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des Mauritaniens de l'étranger

MEFTP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Technique et Professionnelle
MENRSE	Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MF	Ministère des Finances
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.
MRO	Ancienne Ouguiya (Unité monétaire)
MRU	Nouvelle Ouguiya (Unité monétaire)
MTNIMA	Ministère de la Transition numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration
NASMO	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre
NV	Naissances Vivantes
ODD	Objectifs de développement Durable
OMRG	Office Mauritanien de Recherches Géologiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National des Statistique
OSC	Organisations de la Société Civile
PA2 SCAPP	Second Plan d'action de la SCAPP
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PBP	Part du bailleur de fond public
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PNDSE	Programme National de Développement du Secteur de l'Education
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PRI	Priorité (1: Très important, 2: Important, 3: Assez important, 4: Moyennement Important, 5: Peu important)
ProPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre
RESEN	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SMQ	Système de Management de la Qualité
SI	Système Informatique
SIE	Système d'Information sur l'Environnement
SIGE	Système d'Information pour la Gestion de l'Education
SNE	Stratégie Nationale pour l'Emploi
SNJ	Stratégie Nationale de la Jeunesse
SWED	Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel
SWOT	Strenghts, Weaknesses, Opportunities, Threats
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
VAE	Valorisation des Acquis et des Expériences

RESUME ANALYTIQUE

L'année 2022 a été marquée par l'entrée en vigueur de la réforme du système éducatif permettant d'assurer l'accès pour tous à une éducation de qualité, sur un même pied d'égalité et à tous les niveaux de l'enseignement, avec la loi d'orientation de l'éducation nationale qui a été ratifiée et la mise en place du Haut Conseil de l'Éducation et l'institut pour la promotion et l'enseignement des langues nationales. Elle a vu aussi l'adoption de la stratégie de recherche et d'innovation 2022-2025 et de la stratégie de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030 mais encore l'organisation de concertations et d'échanges entre les acteurs de la formation professionnelle et les opérateurs économiques, pour mettre en place au niveau des établissements de formation professionnelle et technique, des programmes en bonne adéquation avec la demande du marché du travail, tant au niveau régional que national.

Sur les activités prévues en 2021-2022, plusieurs ont été entièrement exécutées et quelques-unes en cours seront poursuivies en 2023 et 2024, cela dans le cadre des cinq interventions suivantes :

Garantir à tous une éducation de base, d'au moins 9 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité.

Parmi les principales réalisations, on peut citer : i) l'attribution de 64 agréments pour l'ouverture de jardins d'enfants et de garderies privées. ii) la prise en charge des frais de scolarisation de 9 986 enfants issus de familles pauvres dans le cadre du partenariat public privé. iii) l'ouverture à Nouakchott de 06 jardins d'enfants publics avec double capacités d'accueil, l'ouverture de 300 classes préparatoires (dernière année du préscolaire) dans 150 écoles primaires publiques et 150 mahadras pilotes. iv) l'acquisition du matériel et équipements préscolaires au profit de 395 salles de classes. v) la révision en cours du programme d'enseignement préscolaire. vi) la formation par l'Ecole Nationale pour l'Action Sociale de 20 contrôleurs de jardins d'enfants, vii) le lancement d'un vaste programme de cantines scolaires au profit de plus de 190 000 élèves dans 12 wilayas et plus de 1200 écoles, dans le cadre d'un partenariat innovant avec la Délégation Générale TAAZOUR et le CSA, avec d'autres partenaires (PAM, CONTERPART ...). viii) 40.000 filles bénéficient chaque année des services du "Projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique" (SWEDD) ; des services qui comprennent des bourses scolaires, le transport, des cours de rattrapage et l'inscription dans des espaces sûrs pour recevoir des programmes de sensibilisation visant à accroître l'autonomisation des femmes. ix) la distribution de 190.000 unités d'uniformes scolaires dans les écoles publiques. x) le recrutement de 1128 instituteurs et de 100 formateurs pour les ENI.

Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire

Pour cette intervention, les principales actions sont : i) le lancement d'un programme d'infrastructures et son exécution est largement entamée : 2000 salles de classes (SDC) programmées, 1646 SDC construites, dont 979 réceptionnés en 2022. ii) 150 millions MRU ont été dépensés dans la réhabilitation des écoles. iii) L'acquisition de 25.000 tables-bancs. iv) La mise en place de 680 réservoirs d'eau au profit de certaines écoles non raccordées au réseau d'eau. v) Plus de 50.000 outils de géométrie et cartes ont également été distribués aux classes d'enseignement. vi) La révision des programmes pour tous les niveaux de l'enseignement secondaire. vii) L'expérimentation et généralisation des programmes révisés. viii) Le recrutement de 480 professeurs du secondaire. ix) Des formations au profit des inspecteurs et des comités de gestion des écoles.

Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur

Les principales actions ont porté sur : i) l'extension de l'université de Nouakchott pour un coût de 900 millions de MRU, exécuté à 20% qui permettront d'augmenter la capacité d'accueil de 11 000 places par la construction de 16 amphithéâtres, 158 bureaux, 209 salles de classe, 49 laboratoires pour la Faculté des Sciences Juridiques et Économiques, la Faculté des Sciences et Techniques, la faculté de Lettres et la Faculté de médecine. ii) En vue d'accompagner l'évolution des effectifs, l'enseignement supérieur a connu (1) la création d'une école de hautes études commerciales ; (2) la création de l'Institut Supérieur du Numérique ; (3) la transformation de la Faculté de médecine en Faculté de médecine, de pharmacie et d'odontostomatologie ; et (4) la création de 3 nouveaux autres parcours de formation à l'université de Nouakchott. iii) La réhabilitation des locaux du ministère de l'Enseignement supérieur pour un coût de 2 millions de MRU, travaux réalisés à 100%. iv) La réhabilitation des locaux de l'Ecole Normale Supérieure pour 21 millions de MRU, exécuté à 15%. v) Travaux de réalisation de la clôture du campus de Nouakchott y compris fourniture et pose de de grillage pour 49 millions de MRU, arrêtés après 15% d'exécution. vi) L'ouverture d'une nouvelle résidence des garçons au niveau du nouveau campus accueillant 1.045 étudiants.

Développer la formation technique et professionnelle

Dans ce cadre les principales actions suivantes ont été réalisées : i) L'achèvement des travaux de construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Bâtiments et Travaux Publics à Ryad (Nouakchott). ii) La réhabilitation des écoles d'Enseignement Technique et de formation Professionnelle de Rosso et d'Atar. iii) La création de trois (3) Centres de Développement des Compétences (CDC) pour les secteurs des BTP, de l'industrie et des services, et le recrutement d'experts. iv) L'intensification des programmes de formations et d'appui-conseil. v) La promulgation des décrets de création de l'Ecoles des Mines, du Pétrole et Gaz de Nouakchott, et de l'Ecole des TIC de Nouadhibou. vi) La réalisation d'une étude pour la mise en place d'un système de certification /qualité ISO (SOME) dans les Etablissements d'Enseignement et de Formation Technique et Professionnelle & l'INAP-FTP. vii) La fabrication de 11498 Tables bancs au profit du Ministère de l'Education Nationale. viii) Recrutement de 7300 jeunes en formation diplômante repartis sur 80 spécialités. ix) L'ouverture de deux Ecoles d'Enseignement technique et de formation professionnelle à Riadh/Nouakchott et d'Akjoujt. x) La création d'un centre de formation professionnelle à Mbera. xi) L'élaboration de la stratégie nationale 2022-2030 de la FTP. xii) Le recrutement de 120 professeurs pour l'enseignement technique et professionnel et 200 prestataires de formation. xiii) La mise en œuvre du système de diplomation travers « la Valorisation des Acquis et des Expériences (VAE) ».

Promouvoir l'enseignement originel et la lutte contre l'analphabétisme

Les principales réalisations de cette intervention sont : i) L'ouverture de quatre (4) nouveaux Instituts régionaux d'enseignement originel en 2021 à Borat, Boki, Selibaby et Chinguitti. ii) L'augmentation du nombre de Mahadras dont la majorité se trouve dans les zones les plus défavorisés. iii) L'organisation de formations de 500 jeunes vulnérables dans les Mahadras, dans le cadre des efforts de lutte contre la radicalisation des jeunes. iv) Plusieurs formations professionnelles qualifiantes, de courte durée, au profit de 18 045 jeunes sur tout le territoire national, pour faciliter leur insertion dans la vie active. v) 400 salles de classe ont été ouvertes au cours des années 2021 et 2022, avec un effectif cible d'environ 10.000 analphabètes, encadrés annuellement par 100 enseignants et 30 assistants. Ces salles de classe sont principalement concentrées dans les quartiers défavorisés.

En matière de réformes, le Gouvernement a adopté sept importants textes qui sont : Ratification de la loi n° 2022-023, portant loi d'orientation de l'éducation nationale, qui a été le fruit d'une

concertation ; Création du Haut Conseil de l'Education ; Adoption d'un nouveau modèle d'infrastructure scolaire fixant le modèle type tenant compte de l'environnement ; Reforme relative à la chaîne de livre mettant en place une nouvelle politique du livre ; Elaboration et mise en œuvre de la politique enseignante avec un plan d'action triennal glissant ; Adoption de la stratégie de recherche et d'innovation 2022-2026 ; Adoption de la stratégie de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030 ; Adoption de la stratégie de l'enseignement technique et professionnel, 2022-2030.

I. INTRODUCTION

Dans sa lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation, 2022 – 2032, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie affirme sa volonté d'améliorer l'accès, la qualité, la gouvernance du secteur et le développement des compétences des jeunes constituent aujourd'hui des enjeux majeurs ainsi que la réduction des inégalités de genre qui se creusent au fur et à mesure du parcours scolaire et qui restent marquées en milieu rural et dans les wilayas les plus pauvres.

Dans le cadre de la SCAPP, après plus de dix années de mise en œuvre du PNDSE II, la Mauritanie est en train d'élaborer un nouveau programme (PNDSE III, 2023-2030) à partir d'un diagnostic sectoriel actualisé pour, d'une part, rendre compte des progrès réalisés depuis la dernière analyse sectorielle et d'autre part, identifier les défis qui restent à relever d'ici 2030.

La présente note annuelle sectorielle sur la mise en œuvre du second plan d'action de la SCAPP, NASMO 2021-2022, concerne le chantier 4 « Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle », relatif au levier 2 qui vise en particulier à développer le capital humain à travers le relèvement de la qualité et de l'accès à l'éducation et à la santé et aux autres services sociaux de base ainsi que le renforcement de la protection sociale.

Dans ce cadre, un système de suivi-évaluation de la SCAPP (Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée) a été conçu. Il est fondé sur un dispositif institutionnel adapté, des outils et des produits de reporting destinés à permettre un meilleur pilotage de la mise en œuvre de la stratégie.

Après deux années de mise en œuvre du second plan d'action de la SCAPP (2021-2025), le Gouvernement a initié le processus de préparation du RAMO pour l'année 2022 avec la présente NASMO 2021-2022.

Le RAMO repose en premier lieu sur la consolidation des rapports relatifs aux trois leviers stratégiques de la SCAPP, ces derniers étant établis sur la base des notes annuelles sectorielles de mise en œuvre (NASMO) de la SCAPP élaborées au niveau des comités de développements sectoriels (CDS).

La SCAPP 2016-2030 qui prend en compte l'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD), l'agenda 2063 ainsi que les différentes initiatives nationales et internationales pertinentes pour le développement du pays, vise à réaliser une croissance économique forte, inclusive et durable, en vue de satisfaire les besoins essentiels de tous les citoyens et leur assurer un mieux-être. Pour y parvenir, trois leviers convergents constituent les objectifs stratégiques retenus pour assurer cette croissance, à même de réaliser une prospérité profitable à tous.

Ce chantier comporte six interventions : (i) Garantir à tous une éducation de base, d'au moins 9 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité ; (ii) Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire ; (iii) Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur ; (iv) Développer la formation technique et professionnelle ; (v) Promotion de l'enseignement originel et lutte contre l'analphabétisme et (vi) Améliorer la gouvernance du secteur éducatif.

Dans ce contexte, le Gouvernement mauritanien a mis en vigueur, en 2022, la réforme du système éducatif permettant d'assurer l'accès pour tous à une éducation de qualité, sur un même pied d'égalité et à tous les niveaux de l'enseignement, avec la loi d'orientation de l'éducation nationale.

Le Gouvernement mauritanien a aussi adopté les orientations du programme « Mes engagements » du Président de la République qui traduisent également les priorités des politiques publiques définies dans la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2016-2030).

Pour le ministère de la Santé, le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) sert de cadre de référence aux activités du secteur de la santé. Une revue annuelle de ces activités est réalisée avec la participation de tous les acteurs et partenaires concernés.

Le bilan présenté est issu de la revue annuelle 2022 et donne les activités prévues par la SCAPP et le ProPEP et permet d'apprécier le chemin parcouru vers l'atteinte des objectifs ou les difficultés qui se dressent sur la voie menant à leurs réalisations.

Ce rapport comprend, en plus du résumé exécutif et de l'introduction, parties consacrées au chantier 4 :

- Objectif et constat concernant le chantier
- Principales réalisations des six interventions en 2021-2022
- Principales réformes en 2021-2022
- Niveau d'atteinte des objectifs du chantier
- Financement du chantier
- Recommandations pour faire face aux contraintes et défis.

II. PRINCIPALES REALISATIONS AU NIVEAU DU CHANTIER EN 2021-2022

L'objectif du chantier « Relever l'accès et la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle » est de promouvoir une éducation pour tous de qualité, pertinente par rapport à la demande sociale, efficace pour répondre aux besoins de l'économie en main d'œuvre qualifiée, et ce dans des conditions d'équité.

L'année 2022 a été marquée par l'entrée en vigueur de la réforme du système éducatif permettant d'assurer l'accès pour tous à une éducation de qualité, sur un même pied d'égalité et à tous les niveaux de l'enseignement, avec la loi d'orientation de l'éducation nationale qui a été ratifiée et la mise en place du Haut Conseil de l'Éducation et l'institut pour la promotion et l'enseignement des langues nationales. Elle a vu aussi l'adoption de la stratégie de recherche et d'innovation 2022-2025, de la stratégie de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030 et l'élaboration d'une stratégie de la formation technique et professionnelle 2022-2030 mais encore l'organisation de plusieurs ateliers au niveau de l'enseignement technique et professionnel dont les ateliers de concertations et d'échanges entre les acteurs de la formation professionnelle et les opérateurs économiques, pour mettre en place au niveau des établissements de formation professionnelle et technique, des programmes en bonne adéquation avec la demande du marché du travail, tant au niveau régional que national.

Le présent chantier couvre les six (6) ordres d'enseignement : préscolaire, primaire, secondaire, supérieur et la recherche scientifique, technique et professionnel, et originel et alphabétisation qui dépendent de cinq départements ministériels : i) Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Réforme de Secteur de l'Éducation, ii) Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, iii) le Ministère de l'Emploi et de la Formation Technique et Professionnelle, iv) le Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel et v) le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille.

Il comporte six interventions : (i) Garantir à tous une éducation de base, d'au moins 9 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité ; (ii) Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire ; (iii) Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur ; (iv) Développer la formation technique et professionnelle ; (v) Promouvoir l'enseignement originel et lutte contre l'analphabétisme et (vi) Améliorer la gouvernance du secteur éducatif.

II.1 INTERVENTION : GARANTIR A TOUS UNE EDUCATION DE BASE, D'AU MOINS 9 ANS, ASSISE SUR UN ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ELARGI ET DE QUALITE.
--

II.1.1 Objectif et constat

Cette intervention concerne les trois premiers ordres d'enseignement : préscolaire, primaire et le premier cycle du secondaire. Il s'agira d'assurer un accès inclusif et équitable permettant de généraliser l'enseignement fondamental et d'élargir l'accès au premier cycle secondaire en vue de sa généralisation progressive.

Le Gouvernement a ainsi décidé de mettre en place des mesures :

- Au niveau du préscolaire pour augmenter le taux de préscolarisation qui est déjà passé de 9,2% en 2021-2022 à 15,2% en 2022-2023, soit 45 696 enfants issus majoritairement de familles vulnérables. Le Gouvernement a décidé d'engager une action multisectorielle à travers un plan stratégique de développement du préscolaire avec pour objectif une offre de 100.000 places à l'horizon 2024. Plusieurs pistes stratégiques ont été retenues : i) l'introduction progressive de classes préparatoires dans les écoles primaires et les mahadras ; ii) l'instauration d'un partenariat public privé pour la mise en œuvre d'un programme de subventions pour la prise en charge des frais de préscolarisation des enfants issus de familles vulnérables (signature de conventions de partenariat avec les syndicats de l'enseignement privé pour accueillir les enfants issus de familles pauvres) ; iii) l'augmentation des capacités d'accueil des jardins d'enfants publics. Ces actions devraient garantir un enseignement préscolaire vecteur d'unité nationale, de cohésion sociale et d'égalité, garantissant aux enfants mauritaniens l'épanouissement et la préparation au succès à l'école primaire.
- Au niveau du primaire, l'augmentation des ressources humaines, matérielles et financières pour élargir l'accès à un enseignement public inclusif, de qualité et de cohésion qui renforce l'unité nationale. Les curricula seront révisés pour que tous les élèves puissent lire, écrire et calculer à la fin du cycle primaire. En 2022, le taux net de scolarisation s'établit à 78%. En dix ans, le taux d'accès en dernière année (taux d'achèvement) a également augmenté sensiblement, passant de 73% en 2011 à plus de 80% en 2022. Sur la même période, le taux d'accroissement moyen annuel des effectifs se situe au-dessus des 2%, indiquant une pression démographique modérée sur le système éducatif.
- Au niveau du premier cycle du secondaire, les capacités d'accueil seront élargies et la qualité améliorée pour une éducation de base obligatoire de 9 ans, avec des curricula réformés préparant à la fois à la poursuite des études et à l'accès à la vie active.
- Selon le RESEN (2015), l'Etat mauritanien consacre 3,7% de son PIB aux dépenses d'éducation, ce qui le place en-deçà de l'objectif de 4% du Cadre d'action éducation 2030. On constate que la part des dépenses courantes hors service de la dette de l'Etat allouée à l'éducation est à un niveau plus faible (18,9%) que la moyenne (25,6%) des pays africains ayant un niveau de richesse comparable à la Mauritanie.
- Les tests conduits par la Cellule nationale d'évaluation en 3^{ème} et 5^{ème} année du fondamental, et en 3^{ème} année du secondaire indiquent que le taux moyen de réussite par discipline n'a pu atteindre 35% des items pour le primaire et 40% des items pour le secondaire. Les résultats aux examens sont en rapport avec ces faibles niveaux. Les taux de réussite au certificat d'études primaires et au BEPC ne dépassent pas 30%.

L'un des symptômes majeurs de la détérioration de la qualité dans l'enseignement public est la croissance considérable de l'enseignement privé qui a connu une forte croissance depuis 2010. En 2018, 158 000 enfants inscrits au fondamental et 51 000 dans le secondaire, sont accueillis dans le privé. La proportion d'élèves scolarisés dans le privé atteignait 43% dans chacun des cycles à Nouakchott.

II.1.2 Principales réalisations en 2021-2022

- Création d'un programme national pour le développement du préscolaire doté d'un comité multisectoriel d'orientation.

- Signature d'une convention multipartite entre les institutions publiques concernées, (MASEF, MENRSE, MAIEO, CSA, Taazour) et l'Association des Maires de Mauritanie
- Attribution de 64 agréments pour l'ouverture de jardins d'enfants et de garderies privées.
- Prise en charge des frais de scolarisation de 9 986 enfants issus de familles pauvres dans le cadre du partenariat public privé.
- Ouverture à Nouakchott de 06 jardins d'enfants publics avec double capacités d'accueil.
- Ouverture de 300 classes préparatoires (dernière année du préscolaire) dans 150 écoles primaires publiques et 150 mahadras pilotes.
- Acquisition du matériel et équipements préscolaires au profit de 395 salles de classes.
- Révision en cours du programme d'enseignement préscolaire
- Formation par l'Ecole Nationale pour l'Action Sociale de 20 contrôleurs de jardins d'enfants
- 326 nouvelles mahadras pilotes ont été installées dans le cadre de la promotion de l'enseignement originel.
- Un vaste programme de cantines scolaires a été lancé au profit de plus de 190 000 élèves dans 12 wilayas et plus de 1200 écoles, dans le cadre d'un partenariat innovant avec la Délégation Générale TAAZOUR et le CSA, avec d'autres partenaires (PAM, CONTERPART ...).
- Un programme de cantines scolaires, qui profite aujourd'hui à plus des dizaines de milliers d'élèves issus des familles pauvres, qui offre tous les jours ouvrables deux repas gratuits à l'école.
- 40.000 filles bénéficient chaque année des services du "Projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique" (SWEDD) ; des services qui comprennent des bourses scolaires, le transport, des cours de rattrapage et l'inscription dans des espaces sûrs pour recevoir des programmes de sensibilisation visant à accroître l'autonomisation des femmes.
- Distribution de 190.000 unités d'uniformes scolaires dans les écoles publiques.
- Recrutement de 1128 instituteurs et de 100 formateurs pour les ENI.

II.1.3 Principales réformes en 2021-2022

- Ratification de la loi n° 2022-023, portant loi d'orientation de l'éducation nationale, qui a été le fruit d'une concertation.
- Création du Haut Conseil de l'Education.
- Création d'un programme national de développement du préscolaire
- Adoption d'un nouveau modèle d'infrastructure scolaire fixant le modèle type tenant compte de l'environnement.
- Reforme relative à la chaîne de livre mettent en place une nouvelle politique du livre.
- Elaboration et mise en œuvre de la politique enseignante avec un plan d'action triennal glissant ;
- Revue des Politiques d'EFTP de Mauritanie en 2022 et élaboration de la SN de l'EFTP 2022-2030 ;

II.1.4 Principales réalisations 2021-2022 hors plan d'action de la SCAPP en lien avec les objectifs stratégiques

- Mise en place d'un système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE), qui a permis un recensement exhaustif des élèves, enseignants, encadreurs, personnels d'appui des établissements d'enseignement et des personnels travaillant dans les administrations centrales et régionales, dans les inspections départementales et les pôles d'inspection de l'enseignement secondaire, ainsi que le recensement complet de l'infrastructure scolaire avec ses équipements.
- Augmentation des allocations financières aux établissements d'enseignement (primaire et secondaire), afin de leur permettre de mener à bien leurs missions, puisqu'elles sont passées de 363 346 740 anciennes ouguiyas en 2019 à 976 090 610 anciennes ouguiyas en 2022, soit une augmentation de 169 %.
- Acquisition de 41 véhicules au profit directions régionales, des inspections et des écoles normales d'instituteurs.
- Au cours de l'année 2022, la cartographie des risques du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Réforme du Système Éducatif a été réalisée par l'Inspection Générale de l'État en collaboration avec l'Inspection Interne du Département, dans le cadre des efforts entrepris par le l'Inspection Générale de l'État en collaboration avec le Programme Gouvernance du Secteur Public, dans le but de développer des mécanismes auxiliaires pour les services publics afin d'atteindre leurs objectifs programmés et de leur épargner les risques et les dérapages de gestion, dans un effort pour atteindre le objectifs de bonne gouvernance en termes d'économie, d'efficacité et d'efficience.
- Révision des conditions de recrutement, de certification et de titularisation des enseignants de l'ENI.
- Élaboration des référentiels de formation (cadre de formation dans les écoles de formation, identification des caractéristiques professionnelles de l'enseignant recherché, détermination des compétences de référence de l'élève-maître, identification des caractéristiques professionnelles du formateur).
- Réécriture des programmes des écoles normales d'instituteurs sur la base d'un système alternant formation théorique, pratique et professionnalisante.
- Formation des formateurs sur les nouveaux programmes.
- Confection du projet d'établissement dans toutes les écoles de formation.
- Introduire des technologies de l'information et de la communication en tant que matière principale.

II.2 INTERVENTION : DEVELOPPER L'ACCES ET LA QUALITE DU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE

II.2.1 Objectif et constat

La Mauritanie a réalisé des progrès appréciables en termes d'accès au niveau du secondaire durant les dernières décennies. En 2022, un peu plus de 270 000 élèves fréquentaient le niveau secondaire, dont 187 000 au premier cycle (collège) et un peu moins de 90 000 au second cycle (lycée). Le TBS au secondaire s'établit à 44,5%, indiquant que ce niveau d'enseignement accueille encore insuffisamment d'élèves, et n'a pas évolué depuis dix ans (41% en 2011). Aussi, l'écart est aujourd'hui significatif entre le collège et le lycée : le TBS du premier cycle atteint 45% tandis que celui du second cycle stagne à moins de 30%. Si les effectifs ont pu augmenter sur la dernière décennie, les capacités d'accueil du système éducatif à ces niveaux n'ont, pas été en mesure d'absorber davantage d'élèves.

Au niveau de la qualité, si l'on se réfère aux évaluations conduites auprès des élèves, les acquis des élèves de 3^{ème} année du secondaire montre un niveau de maîtrise inférieur à 40% des items. Les résultats aux examens sont en rapport avec ces faibles niveaux. Le taux de réussite au BEPC tourne autour de 30% et celui au baccalauréat autour 16%.

Concernant l'égalité de genre, si la parité entre les sexes au niveau fondamental peut être considérée comme quasiment atteinte, les filles sont néanmoins davantage susceptibles que les garçons de ne pas être scolarisées tant au niveau du fondamental que du secondaire, et leur taux de fréquentation diminue également plus fortement que celui des garçons au fur et à mesure qu'on progresse dans le système éducatif.

C'est pourquoi, le Gouvernement a décidé de développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire.

L'enseignement secondaire est divisé entre le premier cycle secondaire (collège) d'une durée de 4 ans et le second cycle de secondaire (lycée) d'une durée de 3 ans. Il est dominé par le secteur public alors que les écoles secondaires privées en expansion se concentrent dans les zones urbaines et recrutent principalement les élèves provenant de l'enseignement primaire privé. Le secteur privé représente 25% du total des inscriptions dans l'enseignement secondaire et plus de 40% à Nouakchott et Nouadhibou. Les enseignants sont en nombre suffisant, mais encore pas assez bien qualifiés et la formation souvent défailante.

Pour atteindre l'Objectif d'accès et de qualité, le Gouvernement doit relever plusieurs défis. C'est pourquoi, il a entrepris des actions pour améliorer le niveau et les conditions de travail des formateurs, réviser les curricula et renforcer les équipements et les conditions d'étude des élèves.

II.2.2 Principales réalisations en 2021-2022

- Un programme d'infrastructures a été lancé et son exécution est largement entamée : 2000 salles de classes (SDC) programmées, 1646 SDC construites, dont 979 réceptionnés en 2022.
- 150 millions MRU ont été dépensés dans la réhabilitation des écoles.
- Acquisition de 25.000 tables-bancs.

- Mise en place de 680 réservoirs d'eau au profit de certaines écoles non raccordées au réseau d'eau.
- Plus de 50.000 outils de géométrie et cartes ont également été distribués aux classes d'enseignement.
- Révision des programmes pour tous les niveaux de l'enseignement secondaire.
- Expérimentation et généralisation des programmes révisés.
- Recrutement de 480 professeurs du secondaire.
- Formations au profit des inspecteurs et des comités de gestion des écoles.

II.2.3 Principales réformes en 2021-2022

- Ratification de la loi n° 2022-023, portant loi d'orientation de l'éducation nationale, qui a été le fruit d'une concertation, au niveau régional et central.
- Création du Haut Conseil de l'Education.
- Adoption d'un nouveau modèle d'infrastructure scolaire fixant le modèle type tenant compte de l'environnement.

II.2.4 Principales réalisations 2021-2022 hors plan d'action de la SCPAP en lien avec les objectifs stratégiques

- Augmentation des allocations financières aux établissements d'enseignement du secondaire afin de leur permettre de mener à bien leurs missions, puisqu'elles sont passées de 363 346 740 anciennes ouguiyas en 2019 à 976 0900 anciennes ouguiyas en 2022, soit une augmentation de 169 %.
- Révision des conditions de recrutement, de certification et de titularisation comme pour le primaire et le premier cycle du secondaire.
- Formation des formateurs sur les nouveaux programmes.
- Confection du projet d'établissement dans toutes les écoles de formation du second cycle.
- Introduire des technologies de l'information et de la communication en tant que matière principale.
- Implantation de plus de 1 400 comités de gestion scolaire, (COGES) dont 750 en 2022, sur l'ensemble du territoire national, dans le but d'impliquer les bénéficiaires du service scolaire dans sa gestion et sa protection.
- Formation des directeurs d'établissements d'enseignement secondaire à cycle complet sur le projet de l'établissement ;
- Dans le domaine des examens nationaux : l'enveloppe financière qui leur est allouée a été augmentée, passant de 506 483 000 anciennes ouguiyas en 2019 à 794 478 000 anciennes ouguiyas en 2022, soit une augmentation de 57 %.
- Mise en place d'un "projet de revalorisation du métier de l'enseignant".
- Décentralisation des examens nationaux (concours d'entrée en 1^{ère} AS et BEPC).

<p>II.3 INTERVENTION : AMELIORER L'ACCES, LA QUALITE ET LA PERTINENCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</p>
--

II.3.1 Objectif et constat

Avec ses 29 426 étudiants soit moins de 673 étudiants pour 100 000 habitants en 2022, la Mauritanie compte parmi les pays les moins couverts par l'enseignement supérieur dans la sous-région. L'enseignement supérieur public mauritanien a vu ses effectifs s'accroître de plus de 60% entre 2017 et 2022. Le diagnostic réalisé à l'occasion de la préparation de la récente stratégie pour l'enseignement supérieur mauritanien a insisté sur les risques de cette forte croissance qui a nui à la qualité pédagogique et accru les risques de dépasser les capacités d'accueil. L'efficacité interne s'est détériorée, avec des taux de redoublement et de déperdition élevés. Ainsi, l'analyse des taux d'achèvement en licence dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur montrent qu'une part importante d'étudiants quitte le système sans diplôme. Aussi, l'observation de l'état actuel révèle une faible diversité de l'offre dans l'enseignement supérieur où les filières de formation professionnelle sont notamment peu développées (en particulier aux facultés des Sciences Juridiques et Économiques et de Lettres et Sciences Humaines). Le fait que les jeunes montrent peu d'appétence pour ce type de formation constitue aussi un frein à leur création et développement.

L'Enseignement supérieur dispose de 21 établissements dont :

- 7 établissements publics sous tutelle directe du MESRS ;
- 6 établissements publics sous cotutelle du MESRS et d'autres ministères ;
- 8 établissements privés.

Le système d'enseignement supérieur mauritanien a connu ces dernières années des avancées dont on peut citer la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures, la diversité de l'offre de formation dans les universités, instituts, et écoles supérieures (publics et privés), l'existence de certains projets de TIC pour appuyer les enseignements et la gestion, la mise en place du Haut Conseil de la Recherche Scientifique et d'Innovation (HCRSI), l'agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (ANRSI) et de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité pour l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES).

Mais il reste confronté à certaines faiblesses qui risquent de compromettre son développement i) la forte prévalence de l'enseignement théorique, l'inadéquation entre programmes de formation et besoins de l'économie nationale, et la mauvaise gestion du flux sans cesse croissant d'étudiants ; ii) les faibles effectifs d'étudiants dans les formations professionnelles et des difficultés d'insertion professionnelle dues au faible partenariat entre les institutions de formation et le monde professionnel ; iii) des insuffisances au niveau de l'efficacité interne, avec des taux de redoublement et d'abandons élevés ; v) la faible capacité d'identification des besoins, au niveau des acteurs économiques et le faible niveau d'information sur le marché du travail en général.

En 2022, le MESRS a élaboré et fait adopter deux stratégies nationales : la stratégie de recherche et d'innovation 2022-2026 et la stratégie de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030 qui tiennent compte des objectifs du développement du secteur fixés par la SCAPP et le Programme Taahoudaty du Président de la République. Les projets suivants ont été initiés :

- Le projet initial de construction et d'équipement d'une nouvelle université a été transformé en un projet visant à créer six établissements d'enseignement supérieur autonomes dans différentes villes de l'intérieur du pays, à savoir : Néma, Kaédi, Kiffa, Tidjikdja, Akjoujt et Atar. Au cours de l'année écoulée, les efforts ont été concentrés sur la recherche de financements. Les financements sont pratiquement acquis pour quatre établissements, et des requêtes ont été soumises pour les financements des autres établissements.
- Projet de construction et d'équipement de l'Institut du numérique (Sup'Num). Les études architecturales ont été réalisées et le marché de construction a été attribué. Ce projet est exécuté par le MHUAT.
- Projet de construction et d'équipement d'une Ecole de Hautes Etudes Commerciales. Le marché de construction a été attribué. Ce projet est exécuté par le MHUAT.
- Projet d'extension des locaux de l'Université de Nouakchott. Les travaux sont en cours d'exécution. Ce projet est exécuté par le MHUAT.
- Projet d'Extension des locaux de l'ISET de Rosso. Le marché de construction a été attribué. Ce projet est exécuté par le MHUAT.
- Projets de création de 4 pôles d'excellence pour la recherche. Deux pôles d'excellence dans les domaines de l'Energie sont dans une phase de conception et de recherche de partenaires. Un atelier de concertation et d'appel à partenariat pour le centre d'excellence en Energie a été organisé en mai 2023. Un atelier similaire autour du centre d'excellence en Agriculture est prévu pour le mois de juillet 2023.

II.3.2 Principales réalisations en 2021-2022

- L'extension de l'université de Nouakchott pour un coût de 900 millions de MRU, exécuté à 20% qui permettront d'augmenter la capacité d'accueil de 11 000 places par la construction de 16 amphithéâtres, 158 bureaux, 209 salles de classe, 49 laboratoires pour la Faculté des Sciences Juridiques et Économiques, la Faculté des Sciences et Techniques, la faculté de Lettres et la Faculté de médecine.
- En vue d'accompagner l'évolution des effectifs, l'enseignement supérieur a connu (i) la création d'une école de hautes études commerciales ; (ii) la création de l'Institut Supérieur du Numérique ; (iii) la transformation de la Faculté de médecine en Faculté de médecine, de pharmacie et d'odontostomatologie ; et (iv) la création de 3 nouveaux autres parcours de formation à l'université de Nouakchott.
- Réhabilitation des locaux du ministère de l'Enseignement supérieur pour un coût de 2 millions de MRU, travaux réalisés à 100%.
- Réhabilitation des locaux de l'Ecole Normale Supérieure pour 21 millions de MRU, exécuté à 15%.
- Travaux de réalisation de la clôture du campus de Nouakchott y compris fourniture et pose de 11460 ml de grillage pour 49 millions de MRU, arrêtés après 15% d'exécution.
- L'ouverture d'une nouvelle résidence des garçons au niveau du nouveau campus accueillant 1.045 étudiants.
- Dans le but d'améliorer les conditions de vie des étudiants les bénéficiaires de la bourse nationale ont augmentés et sont passés à 7 950 étudiants au niveau national et 1338 au niveau de l'étranger.

II.3.3 Principales réformes en 2021-2022

- Adoption de la stratégie de recherche et d'innovation 2022-2026.
- Adoption de la stratégie de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030.

II.3.4 Principales réalisations 2021-2022 hors plan d'action de la SCPAP en lien avec les objectifs stratégiques

- Recrutement de 118 enseignants–chercheurs et technologues au profil de quelques établissements de l'Enseignement Supérieur.
- Augmentation des salaires des enseignants du supérieur.
- Réhabilitation de certains locaux de l'IUP.
- Réhabilitation du grand Amphithéâtre de l'ISCAE.
- Elaboration d'un guide national pour l'auto-évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de leurs programmes de formation par l'AMAQ-ES.
- Ouverture d'un centre d'employabilité à l'Université de Nouakchott.
- Organisation des premières Assises Nationales de la Recherche Scientifique et l'Innovation.

II.4 INTERVENTION : DEVELOPPER LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

II.4.1 Objectif et constat

L'objectif de cette intervention est de développer la formation technique et professionnelle pour en faire un vecteur d'insertion et un pourvoyeur de l'économie en main d'œuvre qualifiée.

L'offre de formation professionnelle est caractérisée, depuis plusieurs années, par une faible ajustement/adéquation avec les besoins en qualifications du marché du travail. Avec l'augmentation récente et importante des besoins en qualifications, cette inadéquation devient l'un des freins les plus importants au développement économique, malgré la prise en charge de la formation professionnelle et technique d'une part et de l'emploi d'autre part, par un même ministère, et ce, depuis plusieurs années.

C'est pourquoi le Gouvernement voudrait faire de l'enseignement technique et professionnel un vecteur d'insertion et un pourvoyeur de l'économie en main d'œuvre qualifié et compte à cet effet bâtir un partenariat gagnant-gagnant avec le secteur privé pour développer la formation en alternance entre l'école et l'entreprise et créer un large dispositif d'apprentissage et de formation qualifiante.

A cet effet, des projets devraient être mis en place pour :

- Diversifier et augmenter les capacités d'accueil de l'académie navale et de ses centres de formation pour répondre aux besoins créés par les nouvelles infrastructures portuaires et de transformation à Nouadhibou, Tanit, Nouakchott et NDiago.
- Doter de dispositif d'antennes et d'unités de formation mobiles pour assurer une large vulgarisation et de formation professionnelle de proximité pour les secteurs agricoles et de l'élevage.
- Créer un institut des technologies industrielles pour les titulaires de certificat et de brevet afin fournir une main d'œuvre qualifiée pour les secteurs pétrole, mines et gaz.
- Mettre en place à Ryad, Nouakchott, d'un de Bâtiment et de Travaux Publics.
- Créer, à Nouadhibou, un institut supérieur de formation aux nouveaux métiers du numérique, du commerce et des services pour les besoins de la zone franche.

- Création de trois centres de formation de formateurs et de développement d'outils didactiques et pédagogiques dans les domaines de l'industrie, du BTP et des services.
- Cet ordre d'enseignement a été conçu pour toucher toutes les composantes de la jeunesse, de ceux titulaires du baccalauréat à ceux qui sont déscolarisés, en passant par les jeunes scolarisés n'ayant pas obtenu le brevet ou le baccalauréat, et répondre aux besoins du marché du travail.
- Au niveau de la formation technique et professionnel, l'offre publique compte 30 établissements dont 19 sous tutelle du ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, 2 du Ministère chargé de l'Agriculture et 9 privés. A cela, il faut ajouter : 3 centres sous tutelle du Ministère chargé de la pêche (le Centre de Formation Navale, Académie Navale de Nouadhibou ; le Centre de Qualification et de Formation pour les Métiers de la Pêche de Nouadhibou et le Centre de Qualification et de Formation pour les Métiers de la Pêche de Nouakchott), 2 centres sous tutelle de Ministère chargé de l'Enseignement Originel (le Centre Iqra de formation technique et professionnelle et le Centre de Formation Professionnelle des sortants des Mahadras).

Ces établissements ont accueilli en 2021 13000 jeunes. Chaque année, ce sont environ 3500 jeunes qui sortent diplômés de ces établissements. Parmi ceux-ci, près de 57% sont des ouvriers ou ouvriers semi-spécialisés, 33% des techniciens et 10% de techniciens supérieurs. À cette offre publique, s'ajoutent plus de 40 structures privées de formation technique et professionnelle autorisées qui accueillent environ 1600 jeunes. Aujourd'hui, l'offre paraît peu développée, encore mal articulée avec les autres composantes du système éducatif et inadaptée aux spécificités de la demande sociale et à la diversité des besoins des secteurs formels et informels de l'économie. Le taux de chômage des sortants du système de formation professionnelle est particulièrement élevé, notamment chez les femmes. De plus, ces dernières sont absentes ou quasi absentes de certains secteurs (bâtiment, mécanique) et fortement concentrées dans des domaines comme la bureautique (informatique, comptabilité).

Ces formations ont pour vocation de faire acquérir aux personnes cibles les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession en vue de leur intégration dans le marché du travail à titre d'aide-ouvrier, d'ouvrier spécialisé, d'ouvrier qualifié, de technicien ou de technicien supérieur. Les cursus de formation sont :

- Le Certificat de Compétence (CC), d'une durée de 6 à 9 mois ;
- Le Certificat d'Aptitudes Professionnelle (CAP), d'une durée de 2 ans ;
- Le Brevet de Technicien (BT), d'une durée 2 ans ;
- Le Brevet d'Enseignement Technique (BET), d'une durée de 4 ans en extinction ;
- Le Bac Technique, d'une durée 3 ans ;
- Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS), d'une durée 2 ans ;
- Les attestations de stage ou de qualification professionnelle qui sont des formations à la carte.

Le dispositif mauritanien de formation professionnelle présente des faiblesses aux niveaux de la qualité, de la capacité d'accueil et des moyens humains, matériels et financiers, malgré la bonne couverture du territoire national.

Il présente aussi des insuffisances au niveau de l'adéquation entre la formation et la demande en qualifications et en compétences du marché du travail, du fait, entre autres, du manque de concertation réelle, d'information dynamique sur la demande et de l'incapacité des entreprises à identifier et projeter leurs besoins en qualifications et de la faible implication des acteurs

économiques. A cela s'ajoute la faible attractivité de la formation professionnelle au niveau des apprenants potentiels et l'ouverture insuffisante du dispositif aux déscolarisés et aux sortants des Mahadras.

II.4.2 Principales réalisations en 2021-2022

Dans le cadre de son plan d'action 2021-2022, le MEFTP a programmé plusieurs actions pour un coût de 698 990 789 MRU qui ont permis :

- L'achèvement des travaux de construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Bâtiments et Travaux Publics à Ryad (Nouakchott)
- La réhabilitation des écoles d'Enseignement Technique et de formation Professionnelle de Rosso et d'Atar
- La création de trois (3) Centres de Développement des Compétences (CDC) pour les secteurs des BTP, de l'industrie et des services, et le recrutement d'experts
- L'intensification des programmes de formations et d'appui-conseil à travers :
 - La formation de 9500 jeunes répartis entre les niveaux de qualification CC, CAP, BT, Bac TMGM et BTS en formation diplômante
 - La formation qualifiante de courte durée de qualité pour 4500 jeunes
 - La formation diplômante par apprentissage pour 1 200 jeunes
 - La formation Continue de 251 formateurs dans les 3 centres de développement des compétences (CDC) pour l'amélioration de la qualité de la formation technique et professionnelle
 - Le lancement de recrutement de 120 formateurs d'enseignement technique et professionnelle
- La promulgation des décrets de création de l'Ecole des Mines, du Pétrole et Gaz de Nouakchott, et de l'Ecole des TIC de Nouadhibou
- La création de la Cellule de l'EEFP d'Akjoujt
- La réalisation d'une étude pour la mise en place d'un système de certification /qualité ISO (SOME) dans les Etablissements d'Enseignement et de Formation Technique et Professionnelle & l'INAP-FTP
- La réalisation d'enquêtes de suivi d'insertion des sortants de la FTP (Promotion 2020)
- La fabrication de 11498 Tables bancs au profit du Ministère de l'Education Nationale
- La redynamisation de l'Inspection Générale dans ses deux missions d'encadrement pédagogique et de contrôle administratif
- La réorganisation et la redynamisation du secteur de la formation technique et professionnelle (Administration centrale et établissements de formation)
- La restructuration de la Coordination des Projets Emploi (CPE)
- Recrutement de 7300 jeunes en formation diplômante repartis sur 80 spécialités
- L'ouverture de l'Ecole d'Enseignement technique et de formation professionnelle du BTP de Riadh/Nouakchott
- L'ouverture de l'école d'enseignement technique et de formation professionnelle d'Akjoujt
- L'élaboration de la stratégie nationale 2022-2030 de la FTP
- Le recrutement de 120 professeurs pour l'enseignement technique et professionnel.
- Le recrutement de 200 prestataires de formation
- L'attribution de 30 bourses moyenne au Maroc et 40 en Algérie dans des spécialités non offertes par le dispositif de la FTP
- La finalisation des listes et des spécifications des équipements des écoles d'enseignement technique et de formation professionnelle

- La création du Fonds national de l'Emploi des activités en souffrance des programmes de l'Emploi et de l'Agence Techghil
- Le financement et la mise en place opérationnelle par les opérateurs financiers de 2000 PME-AGR (Nano Slev)
- La mise en œuvre du système de diplomation travers « la Valorisation des Acquis et des Expériences (VAE) »
- La formation de 40 conseillers de l'Agence TECHGHIL de 20 cadres des CAPEC et des 20 formateurs
- L'organisation des ateliers de concertation public-privé
- Création d'un centre de formation professionnelle à Mbera

II.4.3 Principales réformes en 2021-2022

- La ratification de la loi n° 2022-023, portant loi d'orientation de l'éducation nationale, qui a été le fruit d'une concertation au niveau régional et central.
- L'élaboration de la stratégie nationale 2022-2030 de la FTP.
- Promulgation du décret du 18/08/2021 sur l'apprentissage

<h3>II.5 INTERVENTION : PROMOUVOIR L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL ET LA LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME</h3>
--

L'objectif de cette intervention est d'assurer une plus grande complémentarité entre l'enseignement originel et les autres segments du système éducatif, réduire la non-scolarisation et lutter contre l'analphabétisme.

II.5.1 Enseignement originel

II.5.1.1 Objectif et constat

Il faudra assurer une plus grande complémentarité entre l'enseignement originel et les autres segments du système éducatif par :

- La prise en compte de l'apport de l'enseignement originel dans l'éducation de base pour tous, l'organisation de passerelles fonctionnelles, permettant aux apprenants dans les mahadras d'intégrer les différents niveaux du système éducatif formel.
- L'adoption d'une catégorisation et d'une typologie propre à l'enseignement originel prenant en compte la nature et la diversité de ses programmes et les différentes modalités d'accréditation et de validation des acquis.
- La révision du mode de l'Ijaza pour l'adapter à l'évolution des savoirs et aux impératifs d'accréditation exigés notamment aux différents niveaux des passerelles.
- La mise en place d'un fonds d'appui pour soutenir les mahadras qui s'engagent dans une perspective de complémentarité entre l'enseignement originel et l'éducation formelle, notamment au niveau de l'éducation de base.
- Le Ministère chargé de l'enseignement originel compte :
- L'Université d'Aïoun
- L'Institut Supérieur des Etudes et des Recherches Islamiques
- Le Centre de Formation Professionnelle des Mahadras à Nouakchott

- L'Etablissement National d'El Awkaf
- L'Institut de Kaédi
- L'Institut de Kiffa
- L'Institut Abdallah Ben Yacine
- L'Institut de Boutilimit.

Dans le cadre de ses missions, le ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel crée des Mahadras pilotes, appuie des milliers de Mahadras, appuie mensuellement des centaines de Mahadras, organise des formations au profit des enseignants des Mahadras sur l'extrémisme violent et des formations de religieux sur les pratiques de l'enseignement originel en Mauritanie.

II.5.1.2 Principales réalisations en 2021-2022

En matière de promotion et de soutien aux Mahadras, les principales activités réalisées sont :

- La formation de 800 étudiants
- L'ouverture de quatre (4) nouveaux Instituts régionaux d'enseignement originel en 2021 à Borat, Boki, Selibaby et Chinguitti
- L'augmentation du nombre de Mahadras dont la majorité se trouve dans les zones les plus défavorisés.

Dans le domaine de la préservation et de la promotion des hautes valeurs à savoir, la paix, la tolérance, l'égalité, la justice et la dignité humaine, les principales activités réalisées sont :

- L'ouverture d'un Centre d'études à distance de l'Université à Abu Dhabi, aux Emirats arabe Unis.
- Dans le cadre des efforts de lutte contre la radicalisation des jeunes, il y a eu l'organisation de
- Formations de 500 jeunes vulnérables dans les Mahadras
- Plusieurs formations professionnelles qualifiantes, de courte durée, au profit de 18 045 jeunes sur tout le territoire national, pour faciliter leur insertion dans la vie active.

II.5.1.3 Principales réformes en 2021-2022

- Ratification de la loi n° 2022-023, portant loi d'orientation de l'éducation nationale, qui a été le fruit d'une concertation au niveau régional et central.
- Création du Haut Conseil de l'Education.

II.5.2 Alphabétisation

II.5.2.1 Objectif et constat

Il faudra réduire la non-scolarisation et lutter contre l'analphabétisme. Dans ce cadre, la stratégie nationale d'alphabétisation agira simultanément dans trois principales directions :

- Au niveau des enfants ayant quitté prématurément l'école ou ne l'ayant jamais fréquenté, il s'agit de leur offrir des modes d'éducation alternative à l'école formelle qui leur permettent soit de poursuivre leurs études dans le système formel ou de s'insérer dans la vie socioéconomique à travers l'apprentissage de métiers.
- Au niveau des analphabètes âgés de plus de 15 ans, il est envisagé de développer une offre d'alphabétisation pour adultes, dotant les groupes cibles des savoirs et des compétences de base permettant leur épanouissement individuel, leur intégration harmonieuse dans le tissu socioéconomique local et leur participation consciente dans le processus de développement durable du pays.
- Au niveau des néo-analphabètes, il s'agit de développer, dans une optique de formation tout au long de la vie et d'insertion harmonieuse dans le tissu socioéconomique, des programmes variés de post alphabétisation leur permettant l'entretien et la consolidation des savoirs et des compétences acquis et leur réinvestissement dans la vie courante au foyer, au travail, et dans la société.

II.5.2.2 Principales réalisations en 2021-2022

En matière de lutte contre l'analphabétisme, les actions suivantes ont été réalisées :

- 400 salles de classe ont été ouvertes au cours des années 2021 et 2022, avec un effectif cible d'environ 10.000 analphabètes, encadrés annuellement par 100 enseignants et 30 assistants. Ces salles de classe sont principalement concentrées dans les quartiers défavorisés.
- Signature d'accords d'échange d'étudiants et de professeurs avec l'Université Islamique Sharif Hidayatullah en Indonésie (la plus grande université islamique publique au monde) ; et de coopération avec l'Université moderne de Chinguetti.

II.5.2.3 Principales réformes en 2021-2022

- Ratification de la loi n° 2022-023, portant loi d'orientation de l'éducation nationale, qui a été le fruit d'une concertation au niveau régional et central.

II.6 INTERVENTION : AMELIORER LA GOUVERNANCE DU SECTEUR EDUCATIF

Comme indiqué dans la SCAPP, l'objectif de l'intervention est de doter le secteur des instruments de gouvernance permettant de convertir les investissements en résultats concrets, notamment en matière de coordination entre les acteurs en charge des politiques à conduire.

Dans cadre, il est prévu de :

- Mettre l'accent sur le renforcement du pilotage institutionnel, le renforcement des capacités managériales, de gestion des ressources humaines, des systèmes d'information, des outils du pilotage, et de gestion administrative et financière.
- Harmoniser le cadre juridique et institutionnel grâce à une refonte des textes existants dans une loi-cadre en conformité avec la constitution et prenant en compte les ODD pour le secteur et les engagements internationaux.
- Organiser les différents niveaux et cycles d'enseignant et modes d'éducation formelle et non formelle, sur la base des spécificités nationales et en référence aux normes et standards internationaux.

- Mettre en place un dispositif d'évaluation autonome permettant l'examen périodique et l'analyse critique des performances du système. Le système d'information de gestion en cours sera finalisé et consolidé. L'instauration d'une démarche qualité à travers des référentiels de normes définissant les standards à respecter pour satisfaire les attentes des parties prenantes bénéficiera également d'une attention particulière.
- Déconcentrer et décentraliser progressivement en accordant d'avantages de compétences et de ressources aux échelons régionaux et locaux et en renforçant l'autonomie des établissements par la mise en place de mécanismes de responsabilisation appropriés. Cela grâce notamment à la mise en place du Conseil National de l'Education, de conseils régionaux et d'organes sous-sectoriels, le cas échéant.

Des résultats sont visés :

1. Le renforcement des capacités des inspecteurs en matière de contrôle de gestion administrative.
2. La mise en place des normes, des outils techniques et des mécanismes institutionnels adéquats (allocation et utilisation rationnelle des enseignants, lutte contre l'absentéisme des enseignants, affectations et promotions).
3. La révision des textes sur le BAC et le BEPC.
4. L'amélioration des capacités d'impression de l'IPN, grâce au fonds spécial.
5. Le renforcement des capacités de gestion du personnel de la DRH, de la DEF et de la DES. Pour renforcer les capacités managériales, les outils de pilotage et la gestion des ressources humaines.

Dans ce cadre, les activités suivantes ont été accomplies :

- La mise en place d'une Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES) qui a la charge et l'obligation administrative de conduire les établissements, aussi bien publics que privés, dans leur démarche qualité. Elle a mis en place un certain nombre d'outils, comme un référentiel programmatique (disponible sur le site web) et son guide d'auto-évaluation. Un référentiel institutionnel est en cours d'élaboration. Il s'agira d'assurer l'implantation du SMQ dans tous les établissements d'enseignement supérieur, d'élaborer et d'adopter les référentiels qualité, d'accompagner les Cellules d'Assurance Qualité et d'assurer l'habilitation et l'accréditation des formations.
- Elaboration de Plan d'Orientation Stratégique dans les établissements d'enseignement supérieur et de cellules dédiées à l'Assurance Qualité (CAQU) des établissements.

III. DEGRE DE REALISATION AU NIVEAU DU CHANTIER EN 2021-2022

III.1 Intervention : Garantir à tous une éducation de base, d'au moins 9 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité

Sur un budget estimé à 5 550 000 000 MRU pour les 7 projets prévus de l'intervention, 582 220 000 MRU ont été programmés dans le cadre des BCI 2021-2022 et 406 930 000 MRU exécutés durant cette période. Globalement, le degré de réalisation est assez bon.

Projet	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable	Niveau de maturité	Appréciation du degré de réalisation
Programme d'alimentation scolaire	1.315,00	MENRSE		Un vaste programme de cantines scolaires a été lancé au profit de plus de 190 000 élèves dans 12 wilayas et plus de 1200 écoles, dans le cadre d'un partenariat innovant avec la Délégation Générale TAAZOUR et le CSA, avec d'autres partenaires
Programme Prioritaire Elargi du Président de la République (ProPEP)	2.000,00	MENRSE	En cours d'exécution	Assez bon degré de réalisation
Projet « Continuité de l'Apprentissage et de Renforcement de la Résilience de l'Education de Base en Mauritanie »	128,00	MENRSE	Faible	Projet clôturé
Projet d'appui à l'accès au numérique et d'introduction des MOOC dans les formations des ENIs	42,00	MENRSE	Faible	
Projet d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'Education	21,00	MENRSE	Moyen	Assez bon degré de réalisation
Projet d'appui à la scolarisation et la rétention des filles au fondamental et au secondaire	150,00	MENRSE	Moyen	Assez bon degré de réalisation
Projet d'appui au secteur de l'éducation de base en Mauritanie - Phase 2	1.894,00	MENRSE	En cours d'exécution	Assez bon degré de réalisation

Globalement, assez bon état de réalisation des 3 projets dont le responsable est le MASEF

Projet	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable	Niveau de maturité	Degré de réalisation
Projet de construction de 500 Garderies et jardins d'enfants (100 / an)	1.750,00	MASEF	En cours d'exécution	Assez bon, ouverture de 300 classes préparatoires (dernière année du préscolaire)
Projet d'appui au Centre de Formation pour la Petite Enfance (Pip 2019-2021-51I204BA)	16,00	MASEF	En cours d'exécution	Assez bon, en cours de réalisation
Programme d'offre du préscolaire publique au profit des ménages d'extrême vulnérabilité au profit de 10.000 enfants (1 jardin	120,00	MASEF	Faible	Moyen, en cours d'exécution

d'enfant public par Moughataa)				
--------------------------------	--	--	--	--

III.2 Intervention : Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire

Sur un budget estimé à 2 652 000 000 MRU pour les 4 projets prévus de l'intervention, 851 000 000 MRU ont été programmés dans le cadre des BCI 2021-2022 et 755 280 000 MRU exécutés durant cette période. Globalement, le degré de réalisation est assez bon.

Projet	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable	Niveau de maturité	Degré de réalisation
Programme Prioritaire Elargi du Président de la République (ProPEP)	1.925,00	MENRSE	En cours d'exécution	Assez bon, en cours
Projet d'Appui à la gouvernance institutionnelle et administrative du secteur de l'Education	50,00	MENRSE	Moyen	Assez bon, en cours
Projet de Renforcement de l'Enseignement et Apprentissage des Sciences, des Technologies et de l'Innovation au Secondaire	437,00	MENRSE	Moyen	En cours
Projet d'Appui Institutionnel pour la Réforme du Système Educatif (UE)	240,00	MENRSE	En cours d'exécution	Assez bon, en cours

III.3 Intervention : Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur

Dans le cadre du plan d'action 2021-2025, sur 11 projets prévus de l'intervention, 1 a été réalisé, 2 ont démarré, 3 ont leur marché attribué, 1 a mobilisé ses financements et 4 sont en recherche de financement.

Projet	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable	Niveau de maturité	Degré de réalisation
Projet de construction et d'équipement d'une nouvelle Université	4.823,00	MESR	Moyen	Recherche de financement en cours, transformé en Centre supérieur d'ingénierie
Projet de construction et d'équipement de l'Institut du numérique (Sup'Num)	195,00	MESR	Moyen	Les études architecturales ont été réalisées et le marché de construction a été attribué
Projet de construction et d'équipement d'une Ecole de Hautes Etudes Commerciales	105,00	MESR	Moyen	Le marché de construction a été attribué
Construction du nouveau campus de l'Université de Nouakchott	255,00	DPEF	Moyen	Le projet initial a été transformé en un projet visant à créer six établissements d'enseignement supérieur autonomes dans différentes villes

				de l'intérieur du pays, à savoir : Néma, Kaédi, Kiffa, Tidjikdja, Akjoujt et Atar. Les financements sont pratiquement acquis pour quatre établissements, et des requêtes ont été soumises pour les financements des autres établissements.
Extension des locaux de l'UN	9.420,00	MESR	Moyen	Exécuté à 20%
Création de 4 pôles d'excellence pour la recherche	65,00	MESR	Faible	Deux pôles d'excellence dans les domaines de l'Energie sont dans une phase de conception et de recherche de partenaires : Energie propre et Agriculture.
Création d'un Observatoire du devenir des diplômés	5,00	MESR	Faible	Recherche de financement
Création d'un Centre d'innovation pédagogique	7,00	MESR	Moyen	Recherche de financement
Projet de renforcement de l'enseignement/apprentissage des sciences à l'ENS	92,00	MESR	Faible	Recherche de financement
Création d'un portail pour la recherche scientifique	80,00	MESR	Moyen	Réalisé
Projet d'Extension des locaux de l'ISET de Rosso	80,00	MESR	Moyen	Le marché de construction a été attribué

III.4 Intervention : Développer la formation technique et professionnelle

Dans le cadre du plan d'action 2021-2025, sur 5 projets prévus de l'intervention, 2 ont été réalisés et 3 sont à des niveaux moyens de réalisation.

Projet	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable	Niveau de maturité	Degré de réalisation
Projet d'appui à la formation de formateurs en Formation Technique et Professionnelle	-	MEFTP	Faible	Moyen
Projet d'appui à l'éducation fondamentale et secondaire, au pilotage du système et à la formation technique et professionnelle, l'insertion et l'emploi :	240,00	MEFTP	Faible	Faible, en cours
Projet de construction et d'équipement de 3 centres de développement des compétences (CDC)	-	MEFTP	Faible	Réalisé
Projet de construction et d'équipement de l'Institut	-	MEFTP	Moyen	Réalisé

Supérieur de formation aux métiers du Gaz, du Pétrole et des Mines				
Projet de Généralisation de collèges d'enseignement technique (Pip 2019-2021-51A435BE)	14,00	MEFTP	En cours d'exécution	Moyen, en cours

III.5 Intervention : Promouvoir l'enseignement originel et la lutte contre l'analphabétisme

Sur un budget estimé à 852 000 000 MRU pour les 3 projets prévus de l'intervention, seuls 12 000 000 MRU ont été programmés dans le cadre des BCI 2021-2022 et seulement 4 000 000 MRU exécutés durant cette période. Globalement, le degré de réalisation est faible.

Projet	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable	Niveau de maturité	Degré de réalisation
Programme national d'alphabétisation des femmes déscolarisées	30,00	MAIEO	Faible	Faible
Projet de construction d'un institut de formation des imams et prédicateurs	22,00	MAIEO	Faible	Faible, en cours de réalisation
Projet de construction de 2000 écoles coraniques communautaires	800,00	MAIEO	En cours d'exécution	Faible, encours de réalisation

IV. NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU CHANTIER

La vision globale du chantier est de promouvoir une éducation pour tous de qualité, pertinente par rapport à la demande sociale, efficace pour répondre aux besoins de l'économie en main d'œuvre qualifiée, et ce dans des conditions d'équité, avec pour objectifs (ODD 4) de :

- Augmenter la part des dépenses de l'enseignement qui représente 18,58 Milliards MRU, soit 3,7% de son PIB aux dépenses d'éducation, ce qui la rapproche de l'objectif de 4% du Cadre d'action éducation 2030.
- Continuer à a
- Accroître le taux net de scolarisation qui s'établit à 78 en 2022. En dix ans, le taux d'accès en dernière année (taux d'achèvement) a également augmenté sensiblement, passant de 73% en 2011 à plus de 80% en 2022. Sur la même période, le taux d'accroissement moyen annuel des effectifs se situe au-dessus des 2%, indiquant une pression démographique modérée sur le système éducatif.
- Accroître le Taux Brut de Scolarisation (TBS) pour tous les niveaux d'enseignement secondaire. La Mauritanie a réalisé des progrès appréciables en termes d'accès au niveau du secondaire durant les dernières décennies ; le Taux Brut de Scolarisation (TBS) pour le secondaire a augmenté au cours des dernières années. Le TBS a plus que doublé, passant de 17,8% en 2000 à près de 44% en 2022.
- Elargir les capacités d'accueil de la formation professionnelle : Ces deux dernières années (2021-2022), 3 instituts ont été créés et une dizaine ont connu des extensions et des réhabilitations ce qui a permis d'augmenter les capacités d'accueil et réaliser des formations diplômantes par apprentissage pour 12 000 jeunes et des formations qualifiantes de courte durée de qualité pour 8 000 jeunes.
- Améliorer le taux d'alphabétisation. Ce taux est 67%, en 2021.
- Améliorer le taux de scolarisation au niveau du supérieur : avec ses 29 426 étudiants soit moins de 673 étudiants pour 100 000 habitants, la Mauritanie compte parmi les pays les moins couverts par l'enseignement supérieur de la sous-région.
- Augmenter et diversifier l'offre de formations professionnelles et scientifiques au niveau du supérieur qui représente moins de 40%.

V. FINANCEMENT DU CHANTIER

Les dépenses consacrées à l'éducation restent limitées, le budget de la Mauritanie a été relativement constant au cours des dernières années. De 2015 à 2020, le pourcentage des dépenses publiques courantes (hors dette) affectées à l'éducation oscille entre 21% et 26%. En 2020, la Mauritanie a ainsi consacré 3% de son PIB à l'ensemble du secteur. A titre de comparaison avec des pays de la sous-région, la Mauritanie se situe dans une fourchette basse et est encore relativement éloignée des recommandations internationales, qui préconisent une part minimum du PIB consacrée à l'éducation de l'ordre de 4% à 5% par an. Cette situation, vu les enjeux et les objectifs fixés, plaide pour une augmentation régulière de cette part du PIB consacrée à l'éducation.

En 2022, la part des dépenses de l'enseignement représente 18,58 Milliards MRU, soit 18,61% des dépenses du budget de l'Etat. Elle est à un niveau plus faible que la moyenne (25,6%) des pays africains ayant un niveau de richesse comparable à la Mauritanie. L'Etat mauritanien consacre 3,7% de son PIB aux dépenses d'éducation, ce qui la rapproche de l'objectif de 4% du Cadre d'action éducation 2030.

Les arbitrages intra-sectoriels de l'éducation indiquent que le pays oriente majoritairement ses dépenses vers l'enseignement fondamental. Ainsi, en 2020, environ 45% du budget alloué à l'éducation et à la formation a été affecté au primaire. L'enseignement supérieur a absorbé environ 25% de ce budget, tandis que le premier cycle et le second cycle de l'enseignement secondaire étaient respectivement financés à hauteur de 13% et 10% du budget de l'éducation. Le préscolaire recevait moins de 1% de ce budget et l'enseignement et la formation technique et professionnelle environ 3%. Cette répartition du budget, si elle donne logiquement la priorité à l'enseignement primaire, pourrait être davantage ajustée aux enjeux du moment. Les chiffres montrent que très peu de ressources sont consacrées aux investissements, laissés en grande partie aux partenaires techniques et financiers, et que les dépenses de fonctionnement, notamment les traitements et salaires, absorbent la majorité du budget.

Le préscolaire en dépit de sa contribution à l'amélioration de la qualité du système éducatif de l'école républicaine sur des fondements solides reste largement sous financé.

Pour le chantier 4 « Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle », le Gouvernement avait programmé pour 2021-2022, 2 339 030 000 MRU (1 234 330 000 MRU en 2021 et 1 104 700 000 MRU en 2022) dont 1 779 050 000 MRU (1 075 720 000 MRU en 2021 et 703 330 000 MRU en 2022) exécutés soit 76,06% de taux d'exécution (Tableaux 1 et 2).

Chantier SCAPP	Intervention SCAPP	Coût	Programmation 2021	Exécution 2021	% Exécution
Relèvement de l' accès et de la qualité de l' éducation et de la formation professionnelle	Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	1 763,08	224,31	119,04	53,07
	Améliorer la gouvernance du secteur éducatif	390,80	101,90	93,20	91,46
	Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire	3 002,32	760,00	755,28	99,38
	Développer la formation technique et professionnelle	968,30	8,00	4,00	50,00
	Garantir à tous une éducation de base, d'au moins 10 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité	288,50	136,12	100,20	73,61
	Promouvoir l'enseignement originel et lutter contre l'analphabétisme	12,00	4,00	4,00	100,00
	Total	6 425,00	1 234,33	1 075,72	87,15

Figure 1 : Exécution BCI SCAPP 2021 Chantier Education

Source : BCI 2021, MF

Chantier SCAPP	Intervention SCAPP	Coût	Programmation 2022	Exécution 2022	% Exécution
Relèvement de l' accès et de la qualité de l' éducation et de la formation professionnelle	Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	2 543,40	243,00	53,16	21,88
	Améliorer la gouvernance du secteur éducatif	2 202,60	190,00	343,44	180,76
	Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire	456,00	91,20	-	0,00

Développer la formation technique et professionnelle	588,00	134,40	-	0,00
Garantir à tous une éducation de base, d'au moins 10 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité	2 745,02	446,10	306,73	68,76
Total	8 535,02	1 104,70	703,33	63,67

Figure 2 : Exécution BCI SACPP 2022 Chantier Education

Source : BCI 2022, MF

VI. PERSPECTIVES DU CHANTIER

Pour 2023, le Budget consolidé d'investissement (BCI) s'élève à 51,3 milliards de MRU (Tableau 3). Il constitue la première tranche du Programme d'investissement public (PIP) 2023- 2025. Ce budget traduit les priorités définies dans le deuxième plan d'actions de la SCAPP et reflète également les priorités retenues dans les programmes présidentiels TAAHOUDATY et Programme Prioritaire Elargi du Président de la République (ProPEP). Il se répartit par mode de financement comme suit :

- Le financement intérieur est de l'ordre de 31 milliards MRU, soit 60%.
- Les financements extérieurs sont évalués à 20,30 milliards MRU (40%), constitués de dons-projets pour 8,3 milliards MRU et de prêts-projets (emprunts) pour 12 milliards MRU. Les investissements financés par les prêts-projets et réalisés par les Administrations Centrales et EPAs sont à hauteur de 7,3 milliards MRU.

Il se répartit par levier de la SCAPP comme suit :

Levier SCAPP	Programmation 2023 en million MRU	En % de l'enveloppe 2023
1. Promouvoir une Croissance Forte, Durable et Inclusive	22 123,92	43,12
2. Développer le Capital Humain et l'accès aux Services Sociaux de Base	19 975,11	38,93
3. Renforcer la Gouvernance dans Toutes ses Dimensions	9 208,65	17,95
Total général	51 307,68	100,00

Figure 3 : Programmation BCI SCAPP 2023

Source : BCI 2023, MF

Pour le secteur éducation, il est prévu 30 projets en 2023 d'un coût estimé à 1 464 340 000 MRU.

Référence	Intitulé du Projet	Durée	Agence d'Exécution	Bailleur	Nature Fin.	Coût	Programme 2023
43A149BA	Acquisition d'équipements au profit de l'ENI d'Aioun	15 - 23	ENI-Aioun	RIM	BUDGET	4,00	1,60
43A159BA	Appui à la Faculté de Médecine	18 - 23	Faculté de médecine	RIM	BUDGET	34,00	15,43
43A166BA	Instauration du Master/USIA	19 - 25	Université des Sciences Islamiques d'Aioun	RIM	BUDGET	14,00	4,00
43A167BA	Renforcement de la Gestion de l'ISCAE	22 - 24	ISCAE/MESRS	RIM	BUDGET	7,50	2,50
43A169BA	Appui à la performance de L'ENI de Nktt	23 - 23	ENI-Nkctt	RIM	BUDGET	2,00	2,00
43A170BA	Appui à la performance de l'ENI de Kaédi	23 - 23	ENI-Kaédi	RIM	BUDGET	1,40	1,40
43A170BE	Impression des manuels scolaires	20 - 25	IPN	RIM	BUDGET	225,00	50,00
43A171BA	Appui à la performance de l'ENI d'Akjoujt	23 - 23	ENI-Akjoujt	RIM	BUDGET	1,40	1,40
43A177BE	Projet d'Appui à l'Education de Base	20 - 25	DPEF	BM-BIRD	DON	456,00	87,40
				BM-IDA	DON	1 489,02	336,00
				Total		1 945,02	423,40
43A183BE	Projet de renforcement de l'enseignement et apprentissage des sciences, des technologies et de l'innovation au secondaire	21 - 25	DPEF	BID	PRET	456,00	114,00
				RIM	BUDGET	62,32	15,00
				Total		518,32	129,00
43A185BE	Mise en place d'Unité d'amélioration des conditions des enseignants	22 - 25	CAB/MENRSE	RIM	BUDGET	12,00	3,00
43A186BE	ProPEP 2.3.14 - Formation initiale et continue	21 - 25	CAB/MENRSE	RIM	BUDGET	120,00	20,00
43A187BE	Renforcement des capacités des établissements scolaires	22 - 25	CAB/MENRSE	RIM	BUDGET	221,00	15,47

43A188BE	Développement de la qualité dans les Ecoles de la Formation Professionnelle	22 - 25	CAB/MEFP	RIM	BUDGET	40,00	4,08
43A189BE	Programme d'appui au développement humain en Mauritanie/Vol et Education	22 - 24	CAB/MENRSE	UE	DON	252,00	80,00
43E101BA	Fonds National de Recherche Scientifique	23 - 23	ANRS	RIM	BUDGET	5,00	5,00
43I100BA	Réhabilitation et équipement du Centre de formation technique des Mahadras	21 - 25	CFPM/MAOIEO	RIM	BUDGET	13,00	4,00
43I101BA	Investissements au profit de l'Institut Supérieur Numérique	21 - 25	Institut Sup Numérique	RIM	BUDGET	87,00	9,97
43I102BA	Acquisition d'Equipements pour le Centre national des Œuvres Universitaires	23 - 24	CNOU	RIM	BUDGET	29,94	22,44
43I133BE	Construction du nouveau campus de l'Université de Nouakchott	10 - 23	DPEF	BID	PRET	98,40	0,00
				FKDEA	PRET	1 320,00	0,00
				FSD	PRET	1 125,00	0,00
				RIM	BUDGET	36,88	0,00
					Total	2 580,28	0,00
43I134BE	Programme National pour le Développement du Secteur Educatif	11 - 25	DPEF	RIM	BUDGET	665,00	41,50

43I135BE	Construction et équipement des Ecoles	13 - 23	DPEF	FSD	DON	380,00	0,00	
43I145BE	PNDSE Phase II-financement complémentaire	19 - 23	DPEF	France-C2D	DON	400,00	140,00	
43I153BE	Mise aux normes par l'équipement des écoles de l'Enseignement Technique et Professionnel	23 - 24	CAB/MEFP	RIM	BUDGET	400,00	200,00	
43I97BA	Réhabilitation et Équipement de l'ISERI	20 - 25	ISERI	RIM	BUDGET	18,00	12,00	
43I99BA	Équipement de la Grande Mahadra Chinguitiya d'Akjoujt	20 - 23	GMCA	RIM	BUDGET	12,00	5,30	
43S124BE	Appui à la Formation Technique et Professionnelle/KFW	14 - 24	DPEF	RFA -KFW	DON	560,00	100,00	
				RIM	BUDGET	66,00	1,85	
				Total		626,00	101,85	
43S125BE	Programme d'Appui aux Cantines Scolaires	21 - 24	CAB/MENRSE	USA	DON	855,00	152,00	
43S126BE	ProPEP 2.3.12 -Approvisionnement des écoles en eau	21 - 23	CAB/MENRSE	RIM	BUDGET	17,50	10,00	
43S127BE	ProPEP 2.3.8 -Amélioration de l'hygiène et assainissement de l'école	21 - 25	CAB/MENRSE	RIM	BUDGET	40,00	7,00	
Nombre de projets : 30		Total sous secteur :					9 526,36	1 464,34

Figure 4 : Programmation SCAPP 2023

Source : BCI 2023-2025, MF

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette Note Annuelle Sectorielle sur la Mise en Œuvre du Second Plan d'Action de la SCAPP (NASMO) 2021-2022 relative au chantier 4 fait l'état des réalisations du second plan d'actions de la SCAPP pour la période 2021-2022. Elle fait ressortir les éléments essentiels, les freins et atouts afin de promouvoir une éducation pour tous de qualité, pertinente par rapport à la demande sociale, efficace pour répondre aux besoins de l'économie en main d'œuvre qualifiée, et ce dans des conditions d'équité. Elle renseigne aussi sur l'évolution des indicateurs de la SCAPP pour la période sous revue, notamment par rapport aux objectifs fixés, aux ODD ainsi que les ressources financières allouées.

On constate, que l'éducation constitue une priorité sectorielle de la République Islamique de Mauritanie. Cette volonté d'améliorer l'accès, la qualité et la gouvernance du secteur s'est traduite par l'élaboration de plusieurs programmes nationaux de développement du système. Dans ce contexte, l'amélioration de la qualité des apprentissages et le développement des compétences des jeunes constituent aujourd'hui des enjeux majeurs ainsi que la réduction des inégalités de genre qui se creusent au fur et à mesure du parcours scolaire et qui restent marquées en milieu rural et dans les wilayas les plus pauvres. Toutefois en dépit des progrès réalisés, les efforts doivent être poursuivis pour améliorer la situation et relever les nombreux défis liés à l'amélioration de l'accès, de la qualité, de la pertinence et de la gouvernance. A cet effet, il s'agit pour :

➤ **Le préscolaire de :**

- Dispenser une formation de qualité aux moniteurs et monitrices de l'Ecole Nationale d'Action Sociale
- Accroître le nombre des jardins d'enfants en assurant les conditions favorables aussi bien pour les enfants que les formateurs
- Revoir le curricula des jardins d'enfants en y intégrant le module de l'enseignement originel
- Continuer d'accroître les taux de préscolarisation dans les zones les plus vulnérables.

➤ **Le primaire et le secondaire de :**

- Augmenter la part des dépenses de l'enseignement de 18,61% à 25,6% (moyenne des pays africains ayant un niveau de richesse comparable à la Mauritanie)
- Renforcer le système d'assurance qualité au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire
- Renforcer la formation initiale et continue des enseignants du fondamental et du secondaire
- Accroître les visites des inspecteurs du fondamental et du secondaire
- Disponibiliser les manuels scolaires en quantité et en qualité
- Construire des infrastructures adéquates et inclusives
- Améliorer l'environnement scolaire (primaire et secondaire) et les conditions d'apprentissage dans les établissements spécialisés
- Améliorer les conditions des enseignants du primaire et secondaire
- Promouvoir la formation à distance à travers les nouvelles technologies

- Renforcer le pilotage et l'évaluation pourra aider à lutter contre l'absentéisme et le désengagement des enseignants qui entravent l'efficacité et l'efficience du système éducatif.
- **L'Enseignement technique et professionnel de :**
 - Diversifier l'offre de formations professionnelles se basant sur des modes de formation en milieux professionnels (alternance, apprentissage, chantier école, etc.)
 - Améliorer la qualité de la formation en investissant sur la formation initiale et contenue des formateurs et personnels d'encadrement technico-pédagogiques
 - Réécrire les programmes de formation en développant leur contenu en produisant des manuels qui les accompagnent
 - Adapter la carte de formation professionnelle pour couvrir les besoins des terroirs (demande)
 - Améliorer le pilotage du dispositif de la formation professionnelle à tous les niveaux.
- **L'Enseignement supérieur de :**
 - Continuer à renforcer l'accès et à diversifier l'offre de formation
 - Améliorer l'efficacité et l'efficience des établissements d'enseignement supérieur
 - Améliorer les conditions de vie des étudiants
 - Appuyer la professionnalisation et l'Entreprenariat
 - Renforcer l'utilisation du numérique
 - Continuer à développer le système d'assurance qualité au niveau des établissements d'enseignement supérieur.
- **De manière générale de :**
 - Organiser la collecte et l'analyse des données statistiques pour le suivi-évaluation conformément aux standards internationaux et à ceux de la SCAPP et partager/diffuser les résultats évaluations nationales des acquis des élèves
 - Harmoniser et coordonner les objectifs et actions de la SCAPP et du ProPEP.

VIII. ANNEXES

VIII.1 LISTE DES MEMBRES DU CDS

- Sidi Moamed Maouloud, MESRS, Président, 33719632 ouldmaoulouds@yahoo.fr
- Betta mint Cheikh, MENRSE, 36315248 betta.cheikh@yahoo.fr
- Cheikhna Cheikh Saad bouh, MAIEO,46305961 cheikhnatourad920@gmail.com
- Mohamed ould el Mostapha, MEFP, 43430008 miyamoustapha@yahoo.fr
- Saleck Ould jeireb, MASEF, 46431208 Sojereb2@gmail.com
- Seyidi Mohamed, MHUAT 36601315 seyidi.mohamed.depc.mhuat@gmail.com
- Taleb Khyar, TAAZOUR, 42000310 tkmelainine@gmail.com
- DG SPD, MAEDD
- D Projets Education Formation
- Association des Parents
- OSC
- Secteur Privé
- UNESCO
- UNICEF
- Banque Mondiale
- Coopération française.

VIII.2 LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

- Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée, SCAPP, 2016-2030
- Loi n° 2022-023, portant loi d'orientation de l'éducation nationale
- Stratégie de recherche et d'innovation 2022-2026
- Stratégie de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030
- Compte rendu des ateliers de concertations et d'échanges entre les acteurs de la formation professionnelle et les opérateurs économiques
- Rapport de Mise en œuvre du Plan d'Actions de la SCAPP pour l'année 2018, RAMO 2018
- Programme Elargi du Président de la République (ProPEP)
- Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023
- Plan National de Développement du Secteur de l'Education (PNDSE) 2022 – 2030
- Plan d'Action MESRS : 2021-2022
- Plan d'Action MENRSE : 2021-2022
- Plan d'Action MEFTP : 2021-2022
- Loi des finances 2022
- Loi des finances 2023
- Exécution BCI 2021
- Exécution BCI 2022
- BCI 2023
- PIP perspectives, 2023-2025

- Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT), 2023-2025.

VIII.3 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

- Sidi Moamed Maouloud, MESRS, Président, 33719632 ouldmaoulouds@yahoo.fr
- Betta mint Cheikh, MENRSE, 36315248 betta.cheikh@yahoo.fr
- Cheikhna Cheikh Saad bouh, MAIEO,46305961 cheikhnatourad920@gmail.com
- Mohamed ould el Mostapha, MEFTP, 43430008 miyamoustapha@yahoo.fr
- Saleck Ould jeireb, MASEF, 46431208 Sojereb2@gmail.com
- Seyidi Mohamed, MHUAT 36601315 seyidi.mohamed.depc.mhuat@gmail.com
- Adama Diallo, MENRSE, 46 44 57 80, dialladama@yahoo.fr
- Mohamed El Hacem Seyed, MASET, 43 43 90 86, elhacenesay@gmail.com
- Mohamed Rachi, MEFTP 43 43 08 83